

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix heures, le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Somme s'est réuni au Centre de Gestion, 32 Rue Lavalard sous la présidence de Madame Annick MARECHAL, suite à une convocation en date du 22 mai 2026.

Etaient présents :

Représentants des Élus avec voix délibérative :

Mesdames Annick MARECHAL, Christelle LEFEVRE et Monsieur Bertrand BLAIZEL.

Représentants du Personnel avec voix délibérative :

Mesdames Corinne GUENET, Nathalie HERVÉ et Messieurs Jacky DUFAUX, Johann FORTIER, Olivier MENCHEZ, Mohamed ZARKANI.

Absents excusés :

Mesdames Nathalie BLOT, Linda ROELENS et Monsieur Cyrille LEDDA pour les représentants du Personnel.

Assistaient également à la réunion :

Madame Céline DAVELU COURIAT, Directrice du Centre de Gestion.

Madame Gaëlle MARTEL, Directrice générale adjointe, chargée du secrétariat du Comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion sur la période du 10 février au 8 juin 2026.

Madame Pauline DELHORME, Chargée des instances statutaires auprès du Centre de Gestion.

◆◆◆

Madame Annick MARECHAL constate que le quorum est atteint (50 % des membres de chaque collège). Elle déclare la séance ouverte.

◆◆◆

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES

Madame Christelle LEFEVRE, représentante des Élus, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Mohamed ZARKANI, représentant du Personnel, est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 MAI 2026

Représentant des élus				Représentant du personnel			
F	D	A	AVIS	F	D	A	AVIS
3			Favorable	6			Favorable

**L'ordre du jour de la réunion du Comité Social Territorial du 8 juin 2026
comporte l'examen des questions suivantes :**

- Désignation des secrétaires
- Adoption du procès-verbal du 5 mai 2026

Pour avis du Comité Social Territorial

1. Aménagement du temps de travail
3. Règlement intérieur
6. Evolution des administrations
8. Suppression et création d'emploi
9. Taux de promotion pour les avancements de grade
11. Apprentissage
13. Régime indemnitaire

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

Pour avis du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

22. Document CST en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Pour information du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

- 25 bis. Dérogation aux travaux réglementés des jeunes mineurs

POUR AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

1. AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Saint-Ouen	Instauration d'un compte-épargne temps	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	5 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable
2	Tincourt-Boucly	Instauration d'un compte-épargne temps	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	5 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable
3	Saint-Ouen	Mise en œuvre du temps partiel	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	5 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable
4	SISCO Doingt-Flamicourt-Mesnil-Bruntel	Modification des rythmes de travail	3			Favorable	6			Favorable
5	SISCO Sud de Roye	Modification des rythmes de travail	3			Favorable	6			Favorable
6	SISCO Sud de Roye	Modification des rythmes de travail	3			Favorable	6			Favorable
7	SISCO Sud de Roye	Modification des rythmes de travail	3			Favorable	6			Favorable
8	Dargnies	Organisation du temps de travail	3			Favorable	6			Favorable

Dossiers n° 1 à 2 = Instauration du compte épargne temps : « La CGT n'est pas favorable à la mise en place du compte épargne temps. Elle considère le droit à congé annuel indispensable à la santé et au bien-être de l'agent. Par ailleurs, cette disposition pourrait en se généralisant devenir un argument pour nos employeurs pour remettre en cause nos droits aux congés puisqu'en utilisant le compte épargne temps, nous accréditons l'idée que nous pouvons nous satisfaire de moins de jours de congé annuel. »

Dossier n° 3 = Temps partiel : « La CGT est favorable au travail à temps partiel pour les agents, toutefois, elle considère parallèlement que cela doit s'accompagner de créations de poste en compensation. »

Dossiers n° 4 à 8 = Annualisation : « La CGT est de manière générale contre l'annualisation du temps de travail. Toutefois, dans le cas des personnes travaillant dans les services scolaires, elle y est favorable considérant qu'il y a nécessité de prendre en considération les rythmes scolaires. Par ailleurs, cette orientation évite des diminutions horaires pour les agents concernés. »

3. REGLEMENT INTERIEUR

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus			Avis	Représentant du personnel			
			F	D	A		F	D	A	Avis
1	Saint-Ouen	Règlement intérieur	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

Dossier n° 1 = Règlement intérieur : « La CGT considère que notre statut définit nos droits et obligations. De plus, la mise en place des règlements intérieurs apparait bien souvent comme un outil de management pouvant déboucher sur des sanctions disciplinaires. »

6. EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	PETR Cœur des Hauts de France	Mise en œuvre du télétravail	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	5 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable

Dossier n°1 = Télétravail : « La CGT est défavorable au télétravail car il contribue à l'individualisation du travail à laquelle ils sont opposés »

8. SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Poste créé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Beauchamps	Agent de maîtrise – 35 h	Agent de maîtrise principal – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
2	Beaucourt sur l'Hallue	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – 7 h	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – 8 h	3			Favorable	6			Favorable
3	Dargnies	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 25 h	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 25 h	3			Favorable	6			Favorable
4	Dargnies	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
5	Querrieu	Rédacteur – 14 heures	Rédacteur – 18 heures	3			Favorable	6			Favorable
6	Raincheval	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – 8 h 48	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – 12 h	3			Favorable	6			Favorable
7	Saint-Ouen	Adjoint d'animation – 35 h	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
8	Saint-Ouen	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
9	Saint-Ouen	Adjoint technique – 35 h	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
10	SISCO Sud de Roye	Animateur territorial – 27 h 44	Animateur territorial – 25 h 09	3			Favorable	1 CFDT	5 CFDT/ CGT		Défavorable
11	SISCO Sud de Roye	ATSEM – 9 h 41	ATSEM – 18 h 82	3			Favorable	6			Favorable
12	SISCO Sud de Roye	Adjoint d'animation – 21 h 95	Adjoint d'animation – 8 h 62	3			Favorable	1 CFDT	5 CFDT/ CGT		Défavorable
13	Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 30 h	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	6			Favorable
14	Verpillières	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – 9 h	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – 12 h	3			Favorable	6			Favorable

9. RATIO AVANCEMENT DE GRADE

N°	Collectivité	Grade ou Cadre d'emplois	Ratio	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie	Tous les grades	100 %	3			Favorable	6			Favorable

11. MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Fouilloy	Recours à l'apprentissage dans le domaine des espaces verts Diplôme CAPa jardinier/paysagiste	3			Favorable	6			Favorable

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Picquigny	IHTS	3			Favorable	6			Favorable
2	Grouches-Luchuel	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
3	Molliens Au Bois	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
4	Vauchelles-Les-Quesnoy	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

Dossier n°1 = IHTS : « La CGT n'est pas favorable aux heures supplémentaires, elle estime qu'elles nuisent à la création d'emploi, la CGT revendique nationalement les 32 heures sans diminution de salaire. De plus, la mise en place des heures supplémentaires est en contradiction avec la revendication nationale des 32 heures. Néanmoins, lorsque celles-ci sont mises en place par les collectivités, la CGT est favorable pour une indemnisation supplémentaire mais ces heures supplémentaires doivent rester à caractère exceptionnel ».

Dossiers n° 2 à 4 = RIFSEEP : « La CGT s'oppose à la mise en place du RIFSEEP considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril le statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, il peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de la retraite. La CGT milite trop souvent, seule d'ailleurs, pour la défense du statut, la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires ».

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Après avoir été informées par le Centre de Gestion des avis du Comité Social Territorial du 5 mai dernier, les collectivités ayant eu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel ont décidé de représenter au Comité Social Territorial du 8 juin 2026 en l'état, les dossiers qu'elles ont présentés à la séance précédente.

1. AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Huppy	Instauration d'un compte-épargne temps	3			Favorable	1 CFDT	5 CFDT/CGT		Défavorable

3. REGLEMENT INTERIEUR

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	SMITOM du Santerre	Règlement intérieur	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Beauvraignes	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
2	Cayeux Sur Mer	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
3	Le Quesnel	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
4	Offoy	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

5	Parvillers-Le-Quesnoy	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité
6	SISCO RPI de la Luce	RIFSEEP	3			Favorable		6		Défavorable à l'unanimité

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Fouilloy	Adjoint technique – 35 heures	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	5 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable

8. SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Poste créé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Chaussoy-Epagny	Adjoint technique – 23,41 heures	Adjoint technique – 17,14 heures	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	5 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

- **SISCO du RPI de la Luce**

Mise en œuvre de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (durée hebdomadaire de 34,61 heures) malgré l'avis défavorable des représentants du personnel à la majorité lors de la séance du 3 mars 2026.

POUR AVIS EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

22. DOCUMENT CST EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Ô-De-Selle	Programme d'actions RPS-QVT	3			Favorable	6			Favorable
2	Yonval	Programme d'actions RPS-QVT	3			Favorable	6			Favorable

POUR INFORMATION EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

25 bis. DEROGATION POUR LES TRAVAUX REGLEMENTES DES JEUNES MINEURS – Commune de Fouilloy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

La prochaine séance du Comité Social Territorial est reprogrammée au mardi 30 juin 2026 à 10 heures en présentiel, au lieu du 1^{er} juillet comme prévu initialement. La séance du 28 juillet est reprogrammée au mercredi 8 juillet 2026.

La Présidente,

La Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick MARECHAL', with a stylized, elongated flourish at the end.

Annick MARECHAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle LEFEVRE', with a cursive, flowing style.

Christelle LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed ZARKANI', with a bold, stylized 'M' and 'Z'.

Mohamed ZARKANI